

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 29 AVRIL 2015

Démission/Remplacement d'un membre du CPAS

Mr Steve Pinchart, conseiller de l'Action Sociale, a présenté sa démission. Une élection de plein droit visant son remplacement a eu lieu. C'est Mr Christian Fagnoul qui le remplace.

Aménagement de sécurité routière

Faisant suite à la demande de riverains de la rue de l'Industrie, relayée par le Conseil Consultatif des Aînés, visant la protection des enfants lorsqu'ils traversent la rue pour se rendre à la plaine de jeux, située sur le site de la Tour romane, il est proposé de réaliser un aménagement pour remédier à la situation. Un passage pour piétons sera donc créé face à l'entrée de la plaine, à hauteur du n°13 de la rue de l'Industrie.

Faisant suite à la demande du Conseil Consultatif des Aînés, visant l'application de la réglementation des zones 30 aux abords des écoles, il est proposé d'abroger la zone 30 située sur la chaussée Freddy Terwagne. Ladite zone n'a plus de raison d'être depuis la suppression de l'implantation scolaire des Marronniers.

Redevance incendie 2012

Sur base des frais admissibles 2011, le Gouverneur a communiqué au Conseil communal le montant de la redevance incendie 2012. Celle-ci s'élève à 601.886,22 €.

Aménagement du local jeune

L'aménagement d'un local des jeunes, situé à l'ancienne école de Wéhairon, est en cours de réalisation: guidé par un artiste-peintre et l'éducateur des rues, un groupe d'adolescents a nettoyé puis recouvert les murs intérieurs du local de fresques en graffiti. Il reste à étoffer la pièce de mobilier : 1 armoire, 4 tables pliantes et 15 chaises.

Emprunt travaux : Office communal du Tourisme

Dans le cadre des travaux de transformation et de rénovation de l'immeuble situé, 10 chaussée Roosevelt, en futur Office du Tourisme, la procédure et le cahier spécial des charges ont été approuvés. Il s'agit d'une dépense estimée à 612.031,42 € hors tva (740.558,02 € tva). Le marché prévu consiste en une procédure d'adjudication ouverte.

Ces travaux nécessitent, en outre, de procéder à un emprunt de l'ordre de 60.000 €. Le montant de l'emprunt est remboursable en 5 ans. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité.

Octroi de subsides

Suite à la remise de ses justificatifs de dépense du subside et de ses comptes concernant 2014, le RFC Jehay s'est vu octroyé le montant du subside de 2015.

Contentieux Belgacom versus SPF Finances : Projet d'accord

Suite à un contentieux né en 1999, opposant Belgacom et l'Etat fédéral concernant le précompte immobilier, la Cour de cassation a tranché en 2008 en faveur de Belgacom; une décision impactant lourdement la région wallonne et les pouvoirs locaux d'un point de vue financier.

De longues négociations ont donc été entamées par la région wallonne conjointement avec Belgacom et le SPF Finances pour trouver une solution acceptable pour toutes les parties. En novembre 2014, les montants définitivement dus par les pouvoirs locaux ont été arrêtés.

Concrètement, pour la commune d'Amay, cela signifie :

- un dégrèvement de l'ordre de 42.370,25 € ;
- une recette pour 2015, en matière de précompte immobilier concernant Belgacom, estimée à 5.052,98 €.

Les modalités de prélèvement des montants dus à Belgacom s'effectueront de la manière suivante : ils seront prélevés sur les versements mensuels de mai et de juin

2015, afférents aux recettes perçues par le SPF Finances pour le compte des pouvoirs locaux. Si les prélèvements sont insuffisants, le SPF Finances prélèvera d'office sur le compte des pouvoirs locaux.

Pour les communes dont le montant à prélever se situe entre 20.000 € et 50.000 €, un prêt (d'une durée de 10 ans) peut être contracté auprès du CRAC. La demande de prêt a été transmise avant le 17 avril 2015, date butoir. Le Conseil ratifie la décision du collège du 14 avril 2015 de souscrire un emprunt de 42.370,25 € et la convention y relative.

Dénomination d'une nouvelle voirie

Dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle voirie reliant la rue du Nord Belge (au niveau du stade de foot) et la rue Ponthière, il est proposé de dénommer cette nouvelle rue de la façon suivante : « rue des Hirondelles ».